



## Manuel Environnement

Emetteur : Resp. QHSE  
Distribution : Direction et Services

Document général Environnement  
Version en cours : Février 2024

### 1. OBJET

Le manuel environnement a pour objet de décrire l'organisation générale du Système de Management Environnemental (SME) mis en place chez ALiS.

Ce document a été réalisé dans le but d'apporter une approche pédagogique du fonctionnement du SME.

Le manuel environnement est tenu à disposition de l'ensemble du personnel et de la direction.

La gestion et la mise à jour du manuel sont effectuées par le responsable QHSE.

### 2. DOMAINE D'APPLICATION

Le système de management environnemental mis en place s'applique à l'ensemble des activités d'ALiS et ALiS Corporate (entités regroupées sous la dénomination ALiS dans l'ensemble du système de management) :

**Ensemble des activités liées à la conception, à la construction, à l'entretien ou à l'exploitation courante du réseau et de l'infrastructure de l'autoroute A28 sur la section Alençon-Rouen.**

Le système est basé sur les enjeux internes et externes déterminés par ALiS et veille également à comprendre puis répondre aux attentes et besoins de l'ensemble de ses parties intéressées pertinentes.

Une approche processus basée sur le principe du PDCA est appliquée permettant d'identifier les risques et opportunités avant de les maîtriser.

### 3. LA SOCIÉTÉ



Cartographie synoptique de l'autoroute A28 Rouen-Alençon

La liaison Rouen-Alençon est une section de l'autoroute A28 mise en service le 27 octobre 2005. L'A28 relie Abbeville à Tours via Rouen, Alençon et Le Mans. Elle s'intègre, sous l'appellation E402, à un axe autoroutier essentiel de l'Europe de l'Ouest, appelé ANSA (Axe Nord Sud Atlantique) qui permet de traverser la France par l'Ouest en contournant la Région Parisienne.

La société Autoroute de Liaison Seine Sarthe S.A. (ALiS) a obtenu en 2000, à l'issue d'un appel d'offres européen, la concession de l'autoroute A28 Rouen / Alençon pour une durée de 62 ans, à compter du 27 octobre 2005, date de la mise en service.

En tant que société concessionnaire, ALiS s'est vu confier par l'État, à travers un contrat de concession approuvé par décret du 29 novembre 2001, le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de cette infrastructure publique pendant une durée déterminée. A l'échéance du contrat de concession en 2067, l'ouvrage sera remis à l'État. L'intérêt de ce système utilisé par de nombreux pays est de permettre un développement rapide des grandes infrastructures publiques en évitant que la charge de leur réalisation incombe uniquement au budget de l'État.

Les collaborateurs ALiS sont basés au siège social de Bosrobert, dans l'Eure, et au Centre d'Exploitation de Chaumont, dans l'Orne. L'exploitation de l'A28 Rouen-Alençon est assurée directement par ALiS depuis le 1er mai 2021. Les équipes de la Direction d'Exploitation d'ALiS réalisent les missions essentielles de surveillance du réseau, de gestion du trafic, de viabilité et d'entretien des infrastructures ainsi que la collecte des péages.

#### CHIFFRES CLÉS

**124,6 km**  
2X2 VOIES



**68**  
COMMUNES  
TRAVERSÉES

**3**  
AIRES DE REPOS



**3**  
AIRES DE SERVICE



**5**  
DIFFUSEURS

**2**

NOEUDS  
AUTOROUTIERS



1 avec l'A88 et 1 avec l'A13



**103**  
OUVRAGES  
D'ART  
COURANTS



**2**  
OUVRAGES  
D'ART  
MAJEURS

Le viaduc du Bec  
et le viaduc de la Risle



**2**  
SITES

Siège social  
1 centre d'entretien

### Enjeux externes :

- Réduire l'impact des opérations de traitement du réseau en période hivernal et de stockage du sel tout au long de l'année.
- Disposer d'une infrastructure permettant de limiter, de collecter et de recycler les déchets générés volontairement ou involontairement par nos clients.
- Limiter au plus juste niveau les ressources utilisées par nos clients (eau des sanitaires, énergie pour éclairage, consommation carburant...).
- Maîtriser la gestion des événements accidentels survenant sur le réseau (pollution des sols, eau, air) et pouvant impacter l'extérieur de celui-ci.
- Répondre aux exigences fixées par l'arrêté d'autorisation d'exploitation.
- Améliorer l'image de la société en proposant une expérience client compatible avec les attentes actuelles en matière d'environnement.

### Enjeux internes :

- Réduire les consommations de carburants, autres énergies émettrices de GES et ressources (eau).
- Eviter toute pollution de l'air, de l'eau et des sols liée aux activités d'exploitation et de maintenance.
- Organiser et réaliser nos opérations de manière à participer à la sauvegarde de la biodiversité en favorisant la continuité écologique et plus généralement la protection de la faune et de la flore.
- Répondre aux attentes des personnels en matière de protection de l'environnement.
- Être en cohérence avec les engagements d'ALiS en matière de RSE.
- Limiter et améliorer notre production ainsi que les circuits de traitement de nos déchets.

## ALiS Notre Politique Environnementale



La protection de l'environnement est un pilier de notre démarche globale de développement durable. Partager nos actions en faveur de la préservation de l'environnement avec l'ensemble de nos parties intéressées est un élément clé de notre stratégie d'entreprise et de valorisation de notre performance.

En tant qu'entreprise responsable et acteur du domaine des infrastructures de transports, ALiS s'engage à mettre en œuvre les moyens organisationnels, techniques et humains permettant d'éviter ou de réduire au maximum l'impact de nos activités sur l'environnement, et de satisfaire à nos obligations de conformité réglementaire.

Nous avons pris 5 engagements afin de répondre à nos enjeux majeurs sur les prochaines années :

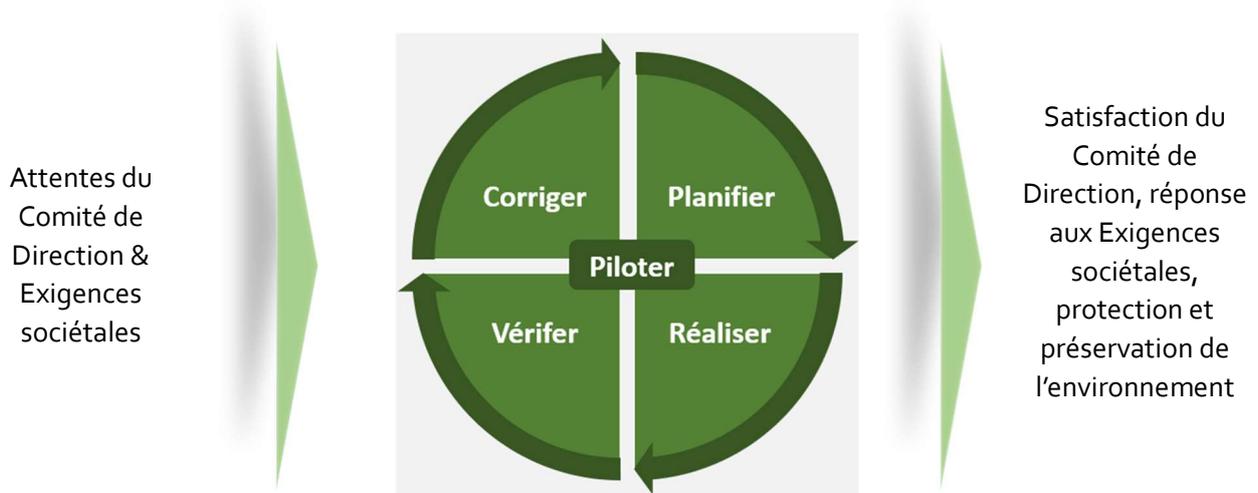
La réduction de nos émissions de GES	▷ Lutter contre le dérèglement climatique en limitant nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), en favorisant les solutions de mobilité bas carbone et en améliorant la résilience de nos infrastructures.
Préservation de la biodiversité	▷ Préserver les habitats et restaurer les écosystèmes locaux. ▷ Fédérer autour de la protection de la biodiversité.
Economie Circulaire	▷ Respecter les principes de l'économie circulaire en limitant et en gérant nos déchets de façon efficiente, dans le respect de notre politique d'achats responsables.
Efficacité énergétique	▷ Réduire puis contrôler et maîtriser nos consommations d'énergie en améliorant la performance énergétique de nos installations et en déployant des dispositifs d'énergies renouvelables.
Ressources en eau	▷ Favoriser l'utilisation d'eau pluviale. ▷ Contrôler et optimiser nos consommations

Inscrite dans une démarche d'amélioration continue, cette politique environnementale avec ses orientations, ses objectifs et ses actions associées, est au besoin mise à niveau lors des Revues de Direction.

Elle fait l'objet d'une présentation via les différents moyens de communication à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux intervenants extérieurs amenés à réaliser des opérations pour ALiS.

Le 30 avril 2024,

**Antoine TREBOZ**  
Directeur Général



### Piloter

Identifier le contexte, les enjeux, le domaine d'application, les attentes et besoins des parties intéressées, les rôles et responsabilités de chacun et définir la consultation des travailleurs.

### Planifier

Identifier les aspects et impacts environnementaux, déterminer les exigences légales, organiser les actions et les ressources nécessaires.

### Réaliser

Éliminer les aspects, réduire les impacts, anticiper les potentiels impacts sur l'environnement et maîtriser les situations d'urgence.

### Vérifier

Surveiller et analyser la performance, évaluer la conformité réglementaire et mettre en œuvre des moyens de mesure.

### Corriger

Déterminer les opportunités d'amélioration, gérer les événements indésirables et actions associées et améliorer l'efficacité du système.

### Comité de Direction

- Être exemplaire en matière de prise en compte de la dimension environnementale dans ses orientations et décisions,
- Etablir et donner un cadre aux engagements et à la politique Environnement,
- Définir les ressources,
- Identifier et contrôler les risques dans la globalité du fonctionnement de la société,
- Animer les équipes,
- Analyser les indicateurs de performance,
- Suivre la réalisation des plans d'actions,
- Promouvoir l'Environnement et la communication associée.

### Responsable de service

- Être exemplaire en Environnement et assurer un leadership visible,
- Cascader les engagements et la politique Environnement,
- Soutenir et assurer les ressources,
- Identifier et contrôler les risques dans le service,
- Assurer la formation des équipes,
- Proposer des objectifs adaptés et les suivre,
- Motiver les équipes et célébrer les succès,
- S'assurer du reporting et de la mise à jour des indicateurs de suivi,
- S'assurer de l'amélioration continue.

### Responsable QHSE

- Être exemplaire en Environnement,
- Supporter les engagements et la politique Environnement
- Suivre la performance du système et la conformité aux exigences de l'ISO 14001,
- Apporter méthode et expertise pour les évaluations de risques,
- Conseiller, consolider et assurer la cohérence globale,
- Animer, former et coacher les collaborateurs,
- Participer à la définir les indicateurs spécifiques Environnement en lien avec ceux déjà en place dans le cadre de la RSE,
- Examiner l'ensemble des actions qui contribuent à l'amélioration continue.

### Collaborateurs.trices

- Être exemplaire en Environnement,
- Appliquer les engagements et la politique Environnement,
- Participer à l'évaluation des risques,
- Proposer des améliorations,
- Connaître et appliquer les règles,
- Proposer des objectifs individuels sur ce sujet,
- Déployer le plan d'action. Intégrer et capitaliser les retours d'expériences dans les activités quotidiennes,
- Participer à la réalisation des actions et être en support du manager